

CENTURY 21

Les Lacs

MORE AGENCE MAISON

Place de l'Hôtel de Ville, 13
5650 WALCOURT
GERPINNES-CHARLEROI -- CHIMAY - WALCOURT
Tel: 071 61 30 59 - Fax: 071 61 30 07
info@century21leslacs.be
IPI N° 505,496 - Eric BARTHELEMY
IPI N° 511,047 - Flona BARTHELEMY
IPI N° 511,069 -- Damlen VYNCKIER



IPI Nº 5/13 689

MARTIN SNAWWAE

CONVENTION DE LOUAGE DE SERVICES D'AGENTS IMMOBILIERS CONCLUE

Lé(é) vendeur(e) déclare(nt) être propriétaire du bien immobiller et s'engagent solidairement et indivisiblement, ainsi

que pour leurs héritiers ou avants droit, à	quelque titre que	e ce solt. Il est situé à	Mrk
***************************************		- 60	
Chambres		T 3 4	
Nature du bien		NOW	
Superficie approximative			
Date d'acquisition du bien			
Le(s) propriétaire(s) remet(tent) OBLIGA	TOIREMENT les d		
DOCUMENTS	REMET	MANDATE UNE SOCIETE	DEMANDER AU NOTAIRE
PEB	X		
Contrôle électrique	<u> </u>		
Contrôle citerne mazout			
CONTENANCE:L			
Aérienne OU Enterrée			
Contrôle citerne gaz			
CONTENANCE:L			
Aérlenne OU Enterrée			
BDE5 (attestation d'étude de sol)			
Copie des cartes d'Identité recto-			
verso			
Titre de propriété			
Rappel de plan			
Donation / Succession			
Ball locatif + Etat des lleux d'entrée			
+ Preuve de garantie locative			
+ Enregistrement.			
Permis de lotir			
Permis de bâtir			
Cadastre		-	
UIQ			
Factures, preuves des travaux		•	
POUR LES APPARTEMENTS:			
3 derniers PV assemblée générale			
3 derniers décomptes de charges		and the second s	
Acte de base		-	
Règlement de copropriété		<u> </u>	
Règlèment d'ordre Intérleur			
Coordonnées syndic			

Coordonnées vendeur(s)				
Vendeur(s)	Domicile		Etat civil	Gsm + Mall
Houter Andre	Rue des tonto.	ine M		
navierante var	2630 Orlo	ntone		
son frine Albert				0473/99,79,89
Le propriétaire déclare avo n'a pas reçu une liste de vis	oir Managent immobile	í préalablemen r précédent.	t une convent	ion de louage de services et 🔲 a
CHOIX NOTAIRE		Δ	50	<u></u>
En cas de vente		mondry	<u>vun >6</u>	<u>, ©○</u>
Auprès duquel demander les l	nformations	(\		
Blen issu d'une succession ?		O!	JI	NON
SIOUI				
A quel nom et pre	ánom			
• En quelle année ?				
Auprès de quel no				
	courrier recommandé à l'au ent pour une durée indéten au contrat sans frais et à t	utre, aŭ minim minée, et ce a	um un mols av ux mêmes con	vant cetté échéance, le présent ditions. Chacune des parties
Le prix de vente de présentation				
Faire offre à partir de .	ansstrasionariansstrasionarial (sensembritanstrastrastrastrastrastrastrastrastrastra	-4-2-0	(A) (A) euro	pş.
propriétaire. CENTURY 21 Les	Lacs informera personnel tions des candidats acquér	nclut en aucun lement le prop eurs et respect	cas de conven priétaire toute cera, dans le c	tion pour le compte et au nom du siles 4 ou 5 sémaines quant au adre de cette mission, la Garantie nțe,
Commission d'intermédiaire Une	commission sur le prix de ve	ente est due à (CENTURY 21 L	ės Lacs:
	De 0€ à 100,000 Et au-d) € → forfait de elà → 3% + 21%		
Dans ce cas de figure		TAC		

Cette commission comprend tous les frais d'agence (*EXCEPTE le peb, le contrôle electrique et le contrôle de citerne*) et est due à CENTURY 21 Les Lacs dès la conclusion de la vente sous seing privé ou la signature d'une promesse de vente et d'achat mutuelle, ou dès l'acceptation d'une offre écrite ou dès l'option soit levée par le propriétaire. La commission est due à CENTURY 21 Les Lacs, même en cas d'exécution d'un droit de préemption par son titulaire.

SI la vente est de ..

Les Lacs

Elle est exigible dès le paiement de l'acompte, du prix d'option ou de la garantie, et élle est payable sur celle-ci. Le propriétaire s'acquittera du versement de la commission à l'agent immobilier à cette même date. En tout état de cause, le notaire a instruction de verser la commission due à CENTURY 21 Les Lacs au plus tard à la signature de l'acte authentique. La commission est payable sur le compte n° BE 05 3631 2612 2975. CENTURY 21 Les Lacs a droit à la totalité de sa commission dès lors que le propriétaire, dans une période de 6 mois à compter de la date d'expiration de la présente convention, vend le bien, objet de la présente convention, à une personne ayant obtenu personnéllement des informations précises et individuelles concernant ce bien immobilier de la part de CENTURY 21 Les Lacs, dont la preuve peut, être fournie. Le nom de cette personne doit figurer sur la liste que CENTURY 21 Les Lacs a remis au propriétaire dans les 7 jours ouvrables après la date d'expiration de la présente convention.

Si aucun acquéreur n'est trouvé, ou si la vente ne peut être parfaite en raison d'une condition indépendante de la volonté du propriétaire, celui-ci n'est redevable d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou de l'autre partie.

Description de la mission

Pour la mission de vente, II(s) donne(nt) une mission exclusive à CENTURY 21 Les Lacs, à l'exclusion de toute autre agence immobilière ou intervention d'un notaire, de trouver un acquéreur pour le bien immobilier référence di-dessus. Le propriétaire mettra l'agence CENTURY 21 Les Lacs en contact avec tout candidat acquéreur.

Résiliation

Le propriétaire à la faculté de mettre fin unilatéralement et immédiatement à la présente convention avant son terme et sans motivation à condition qu'il s'acquitte auprès de CENTURY 21 Les Lacs d'une indemnité de résiliation équivalente à 50% du montant convenu pour la commission de l'agence CENTURY 21 Les Lacs.

Résolution

SI l'une des parties commet une infraction contractuelle ou une faute justifiant la résolution de la présente convention à ses torts, elle sera redevable d'une indemnité d'un montant de 50% du montant de la commission.

Dans les quatorze jours ouvrables à dater du lendémain du jour de la signature du présent contrat, le consommateur a le droit de se rétracter sans frais de son achat, à condition d'en prévenir l'entreprise par lettre récommandée à la poste. Toute clause par laquelle le consommateur renoncerait à ce droit est nulle. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit expédiée avant l'expiration de celui-ci.

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir été informé(s) du fait que ses/leurs données à caractère personnel, conflées à l'agence immobilière dans le cadre de l'exécution de la présente convention, seront transmises par cette dernière au franchiseur CENTURY 21 Beneiux sa, dont le siège social est sis 1410 WATERLOO – Drève Richelle, 161 boite 10 (numéro d'entreprise 0451.724.941) dans le cadre de l'exécution du contrat de franchise conclu entre ce dernier et l'agence immobilière. Ces données ne seront pas utilisées dans un but commercial. Ces données ne seront pas communiquées à des tiers autres que ceux auxquels ces informations sont directement destinées (notaires, acquéreurs, locataires....)
Le(s) soussigné(s) dispose(nt) à tout moment d'un droit de régard sur ces données. Il(s) est/sont à tout moment en droit d'obtenir la correction de données incorrectes et/ou incomplètes, ainsi que de s'opposer gratuitement à l'utilisation de ces données dans un but de marketing direct, tel que par exemple des actions publicitaires.

durant le délai de rétraction et	il donne son consentement préalable et explicité à l'entreprise pour réaliser sa missic econnait que son droit de rétraction sera caduque si l'agent immobilier rempli sa missic
durant ce délai.	
	"""""""""""" (paraphe du donneur d'ordr
Fait en double exemplaire à	ilinanipoliscopionomica politici de avoliti recui un exemplaire.
Le(s) vendeur(s),	Century 21 Les Lacs

Annexes: Instructions standards de rétractation, Modèle de formulaire de rétractation, Formulaire d'information préalable par rapport à la convention d'agent immobilier, formulaire de commande CERTINERGIE (Peb, contrôle de citerne, contrôle électricité)

ANNEXE A LA CONVENTION DE LOUAGE

Modalités de visites :
Le propriétaire REMET NE REMET PAS les clefs du bien objet des présentes
Souhaitez-vous être prévenu ?
QUI NON LOCATAIRE:
Par sms par mail sur le fixe XW 65 M
Dans le cas où il ne les remet pas, modalités de visites (jour(s) et heure(s) :
lundi : '\
mardl : (
mercredi : V
vendredi :
samedi : f
VENTE AVEC AFFICHE SANS AFFICHE
Questionnaire:
- Le bien a-t-il fait l'objet d'une vente publique au cours des six dernièrs mois ? OUI (NON
Le bien est-il affecté d'un désordre ou d'une décision judiciaire qui pourrait avoir une incidence sur
la vente ? SI OUI, description du désordre :
symmetric management and a control of the control o

Le bien est-il grevé d'une servitude ?
SI OUI description de(s) la servitude(s) :
Le bien est-il libre d'occupation ? (locataires, tiers, héritiers, ayants-droits,)
* SI NON, description des conditions de l'occupation :
enetratriumeranja aparemograpi enetratrium periperanos de la proposition de la proposition de la proposition d

	Si OUI, le bien est-il soumis à la taxe touchant les logements inoccupés ?	ON'T NOW
	Un droit de préférence, de préemption ou une option a-t-il été concédé sur l'immeuble	OUICNON
-	L'immeuble est-il grevé d'une inscription hypothécaire, d'un commandement ou d'une	salsle 2 OUI NON
-	Le bien est-il concerné par une mesure d'expropriation?	onl (Non)
	Si OUI, description de la/des mesure(s) d'expropriation :	

		au (Non)
-	Le blen a-t-il été déclaré inhabitable ou insalubre ?	OUIENON
_	Le bien tombe-t-il sous le champ d'application du décret du 6 décembre 2001 relatif à	la
	conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvage ?	OUI-NON
	Le blen est-il affecté d'une infraction urbanistique / servitudes ?	OUI (NON)
-	Le Diell Coa II dillocaso o Jame India-1-140 Service (1)	
	• SI OUI laquelle :	and the second second
•	Le bien a-t-il fait l'objet de travaux depuis le 01 mai 2001 ?	OÚI – NON
	SI OUI, lesquels (+fournir les factures et preuves des différents travaux effectués	- DIU) :
	Le blen a-t-il fàit l'objet d'un permis délivré après le 01/07/2018 ?	OUI NON
	Si OUI, le vendeur fournit l'/les attestation(s) d'assurance de la responsabilité dé fournir pour l'acte au plus tard)	cennale (à OUI NON
÷	Avez-vous fait appel à la garantie décennale ?	OUI (NON)
-	Avez-vous bénéficié de primes de la Région Wallonne ?	OUI-NON
-	Le blen bénéficie-t-il d'une fosse septique OUI - NON -	NE SAIT PAS
-	Le bien est-il relié à l'égout ?	NE SAIT PAS

Signé electroniquement par Le Juge de Paix Christine Julien Le 26-04-2023 à 12:46:38 justice de paix du canton de Philippeville (siège de Couvin) Signé electroniquement par Le greffier Magali Massinon Le 26-04-2023 à 12:47:59 justice de paix du canton de Philippeville (siège de Couvin) *Ellé est exigible des le palement de l'acompte, du prix d'option ou de la garantie, et élle est payable sur celle-ci. Le propriétaire s'acquittera du versement de la commission à l'agent immobilier à cette même date. En tout état de cause, le notaire a instruction de verser la commission due à CENTURY 21 Les Lacs au plus tard à la signature de l'acte authentique. La commission est payable sur le compte n° BE 05 3631 2612 2975. CENTURY 21 Les Lacs a droit à la totalité de sa commission dès lors que le propriétaire, dans une période de 6 mois à compter de la date d'expiration de la présente convention, vend le bien, objet de la présente convention, à une personne ayant obtenu personnéllement des informations précises et individuelles concernant ce bien immobilier de la part de CENTURY 21 Les Lacs, dont la preuve peut, être fournie. Le nom de cette personne doit figurer sur la liste que CENTURY 21 Les Lacs a remis au propriétaire dans les 7 jours ouvrables après la date d'expiration de la présente convention.

Si aucun acquéreur n'est trouvé, ou si la vente ne peut être parfaite en raison d'une condition indépendante de la volonté du propriétaire, celui-ci n'est redevable d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou de l'autre partie.

Description de la mission

Pour la mission de vente, il(s) donne(nt) une mission exclusive à CENTURY 21 Les Lacs, à l'exclusion de toute autre agence immobilière ou intervention d'un notaire, de trouver un acquéreur pour le bien immobilier référence di-dessus. Le propriétaire mettre l'agence CENTURY 21 Les Lacs en contact avec tout candidat acquéreur.

Résiliation

Lé propriétaire à la féculté de mettre fin unilatéralement et immédiatement à la présente convention avant son terme et sans motivation à condition qu'il s'acquitté auprès de CENTURY 21 Les Lacs d'une indémnité de résillation équivalente à 50% du montant convenu pour la commission de l'agence CENTURY 21 Les Lacs.

Résolution

ȘI l'une des parties commet une infraction contractuelle ou une faute justifiant la résolution de la présente convention à ses torts, elle sera redevable d'une indemnité d'un montant de 50% du montant de la commission.

Dans les quatorze jours ouvrables à dater du lendemain du jour de la signature du présent contrat, le consommateur a le droit de se rétracter sans frais de son achat, à condition d'en prévenir l'entreprise par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le consommateur renoncerait à ce droit est nulle. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit expédiée avant l'expiration de celui-ci.

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) avoir été informé(s) du fait que ses/leurs données à caractère personnel, conflées à l'agence immobilière dans le cadre de l'exécution de la présente convention, seront transmises par cette dernière au franchiseur CENTURY 21 Beneiux sa, dont le siège social est sis 1410 WATERLOO – Drève Richelle, 161 boite 10 (numéro d'entreprise 0451.724.941) dans le cadre de l'exécution du contrat de franchise conclu entre ce dernier et l'agence immobilière. Ces données ne seront pas utilisées dans un but commercial. Ces données ne seront pas communiquées à des tiers autres que ceux auxquels ces informations sont directement destinées (notaires, acquéreurs, locataires....)
Le(s) soussigné(s) dispose(nt) à tout moment d'un droit de régard sur ces données. Il(s) est/sont à tout moment en droit d'obtenir la correction de données incorrectes et/ou incomplètes, ainsi que de s'opposer gratuitement à l'utilisation de ces données dans un but de marketing direct, tel que par exemple des actions publicitaires.

Le donneur d'ordre déclare qu'il donne son consentement préalable et explicité à l'entreprise pour réaliser sa mission durant le délai de rétraction et reconnaît que son droit de rétraction sera caduque si l'agent immobilier rempli sa mission durant ce délai.

.....(paraphe du donneur d'ordre)

Fait en double exemplaire à

Le(s) vendeur(s).

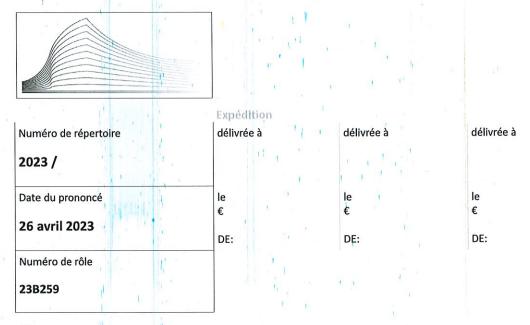
Century 21 Les Lacs,

Annexes: Instructions standards de rétractation, Modèle de formulaire de rétractation, Formulaire d'information préalable par rapport à la convențion d'agent immobilier, formulaire de commande CERTINERGIE (Peb, contrôle de citerne, contrôle électricité)

ANNEXE A LA CONVENTION DE LOUAGE

Modalites de Visites :
Le propriétaire REMET NE REMET PAS les clefs du bien objet des présentes
Souhaitez-vous être prévenu ?
QUI NON LOCATAIRE:
Par sms par mall sur le fixe MM65 M
Dans le cas où il ne les remet pas, modalités de visites (jour(s) et heure(s) :
lundi : \(\lambda_{\text{undiscrete}}\) = \(\lambda_{\text{undiscrete}}\)
mardl : 🙀
mercredi : Vinnanda i
yendredi :
samedi :
l
VENTE AVEC AFFICHE SANS AFFICHE
Questionnaire :
- Le blen a-t-il fait l'objet d'une vente publique au cours des six dernièrs mois ? OUI (NON
- Le bien est-il affecté d'un désordre ou d'une décision judiciaire qui pourrait avoir une incidence sur
In vente ?
Si OUI, description du désordre :
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
- Le bien est-il grevé d'une servitude ? SI OUI description de(s) la servitude(s) :
ការប្រការប្រកាសការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្រការប្
- Le bien est-il libre d'occupation ? (locateires, tiers, héritiers, ayants-droits,)
* SI NON, description des conditions de l'occupation :

	 Si OUI, le bien est-il soumis à la taxe touchant les logements inoccupés ? 	on! Fugh
-	Un droit de préférence, de préemption ou une option a-t-il été concédé sur l'immeuble	oni (NON)
	L'immeuble est-il grevé d'une inscription hypothécaire, d'un commandement ou d'une	salsle ? OUI NON
	Le bien est-il concerné par une mesure d'expropriation ?	oni (Non)
	SI OUI, description de la/des mesure(s) d'expropriation :	aangéana piring
-	Le bien a-t-il été déclaré inhabitable ou insalubre ?	OUI (NON)
_	Le bien tombe-t-il sous le champ d'application du décret du 6 décembre 2001 relatif à	la
	conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvage ?	OUI-NON
÷	Le bien est-il affecté d'une infraction urbanistique / servitudes ?	OUI NON
	• 5I QUI laquelle :	
	<u>មានការទីបរិសារការ៉ាប៉ុស្សានិយាយអាយាយបាយប្រជាជាក្នុងបានអាយាយបាយប្រជាជាក្នុងបានប្រជាជាក្នុងបានបញ្ចូកការបានបំណាយបា</u>	
÷	Le bien a-t-il fait l'objet de travaux depuis le 01 mai 2001 ?	OUI - NON
	Si OUI, lesquels (+fournir les factures et preuves des différents travaux effectués	- DIU) :
	Le bien a-t-il fait l'objet d'un permis délivré après le 01/07/2018 ?	oui (Non
	Si OUI, le vendeur fournit l'/les attestation(s) d'assurance de la responsabilité dé-	, ,
	fournir pour l'acte au plus tard)	oniz non Z
,	Avez-vous fait appel à la garantie décennale ?	OUI (NON)
••	Avez-vous bénéficié de primes de la Région Wallonne ?	oul-Non
-	Le bien bénéficie-t-il d'une fosse septique OUI - NON - I	NE SAIT PAS
	Le bien est-il relié à l'égout ?	NE SAIT PAS



O ne pas présenter au receveur

Justice de paix du canton de Philippeville (siège de Couvin)

ORDONNANCE

présenté	le		1	
ne pas ei	nregistr	er		
-1				
		1		
		1,340	1	

Le Juge de Paix décide ce qui suit dans l'affaire de :

- Albert HAUTIER, ayant pour numéro de registre national 53101408596, domicilié à 5032 Gembloux, Rue Try-d'Alaude, Bos. 28

partie requérante, administrateur des biens

- André HAUTIER, ayant pour numéro de registre national 55091608769, domicilié à 5630 Cerfontaine, Rue des Fontaines(Cer) 11, qui réside à 5660 Couvin, Rue Herdal de Fagnolle 18 "Les Forsythias"

personne protégée

Procédure

La partie requérante a introduit l'affaire par requête du 24 avril 2023.

Le Juge de Paix a tenu compte des actes de procédure et des pièces déposées.

La loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire a été respectée.

Motivation

Revu Notre ordonnance du 11 avril 2022 autorisant l'administrateur à mettre en vente de gré à gré le bien suivant:

Commune de CERFONTAINE - 1ère Division (Cerfontaine) - section B

Maison d'habitation sise rue des Fontaines 11

Cadastrée section B 0593R P0000 de superficie de 1 are et 20 centiares et ce, au prix minimum de 120.000,00 €

Attendu qu'aucun amateur ne s'est présenté à ce jour.

Que l'administrateur sollicite, en vue de dynamiser la vente, l'autorisation signer une convention de louage de services d'agents immobiliers avec l'agence Century 21 Les Lacs, agence située à 5650 Walcourt, place de l'hôtel de Ville 13.

En conséquence, Juge de Paix fait droit à la demande.

Décision

Le Juge de Paix autorise l'administrateur des biens à signer la convention de louage de services d'agents immobiliers avec l'agence Century 21 Les Lacs, agence située à 5650 Walcourt, place de l'hôtel de Ville 13, convention annexée à la présente ordonnance.

Dit que le bien sera mis en vente au prix minimum de 120.000,00 €.

Cette décision a été prise en audience en chambre du conseil du 26 avril 2023 de la justice de paix du canton de Philippeville (siège de Couvin), par le Juge de Paix Christine JULIEN, assistée du greffier Magali MASSINON.

Et le Juge de Paix a signé avec le greffier.

Le Juge de Paix, Christine JULIEN Le greffier, Magali MASSINON